

BORDURES

BORDURE RÉSINE DROITE
BORDURE RÉSINE ARRONDIE

PAVÉS

PAVÉ RÉSINE D'ANTAN
PAVÉ RÉSINE MODERNE
PAVÉ RÉSINE RUSTIQUE

PROFILÉS

PROFILÉ PLAT ALU MINÉRAL
PROFILÉ INSERT ALU
MINÉRAL

AMÉNAGEMENT URBAIN
PAYSAGER



TESTS DE PERFORMANCE*



Résistance à la glissance

Test SRT



Résistance feu et fumée

Test feu - fumée: Bfl-s1

CONFORME



Test Aquascope d'écotoxicité

Mesure la toxicité sur l'environnement en milieu aqueux. Non toxique

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants :

GINGER CEBTP
CEREMA
LNE

PROFILÉ INSERT ALU MINÉRAL U24M



AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Le profilé insert en aluminium 6060 et minéral est non gélif, insensible aux UV et aux intempéries. Très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide, il est recommandé sur tout support encastrable (terrasse, passerelle, caillebotis, platelage, ...). Encastré dans le bois, le béton ou le carrelage, ce profilé est idéal pour une intégration esthétique. La surface antidérapante contrastée est de 21 mm.

ALUMINIUM / MINÉRAL
RÉSISTANT AUX UV
CONFORME REACH
NON GÉLIF
CONFORME REACH

EXTÉRIEUR
TRAFIC INTENSE
TRÈS RÉSISTANT À LA GLISSANCE
MISE EN CIRCULATION RAPIDE



NOTRE CONSEIL

La forme du profilé insert permet une intégration optimale sans aucune gêne pour la circulation. Nous le recommandons également dans la construction neuve.

MODE DE POSE

Pose par vissage

- Tous types de sols rainurables (prévoir une défonce de 25 mm de largeur et de 4 mm de profondeur)
- Perçage du profilé avec mèche de type HSS de diam. 4.5mm
- Pose par vis inox à tête cruciforme ou Torx de diam. 3.5mm
- Remise en circulation immédiate

Trafic supporté : piétonnier uniquement

* RÉGLEMENTATION | Norme produit NF P98-351 (06/2021). Arrêtés du 8/12/2014 (ERP / IOP existants), 20/04/2017 (ERP et IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

BORDURES

BORDURE RÉSINE DROITE
BORDURE RÉSINE ARRONDIE

PAVÉS

PAVÉ RÉSINE D'ANTAN
PAVÉ RÉSINE MODERNE
PAVÉ RÉSINE RUSTIQUE

PROFILÉS

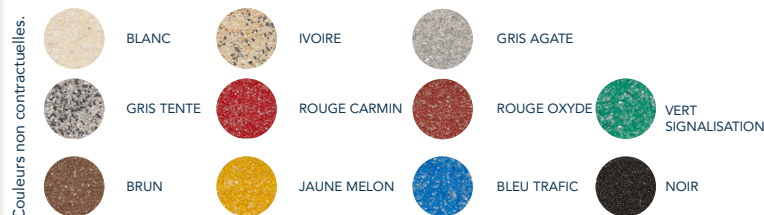
PROFILÉ PLAT ALU MINÉRAL
PROFILÉ INSERT ALU
MINÉRAL

AMÉNAGEMENT URBAIN
PAYSAGER

DIMENSIONS

RÉFÉRENCE	LARGEUR	LONGUEURS	ANTIDÉRAPANT
U24M	24 MM	3005 MM	21 MM

COULEURS



CONDITIONNEMENTS

RÉFÉRENCE	U24M
PACK	10 UNITÉS

Pénibilité : Poids du colis < 15 Kg

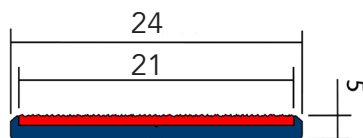
CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

SCHÉMA TECHNIQUE (Cotes en mm)



EN RÉSUMÉ

- Le dispositif permettant le repérage visuel et la mise en sécurité du sol par leur mise en contraste et leur traitement non-glissant sera un profilé insert à visser de 3005 mm de longueur et de 24 mm de largeur de type TBSAFE by PROOPLE U24M ou équivalent.

- Il se composera d'un profilé en aluminium de 3 mm d'épaisseur comportant une bande minérale antidérapante de 21 mm de largeur et de 2 mm d'épaisseur.

Le profilé sera anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion.

La bande minérale sera constituée de résine et de granulats de marbre offrant une excellente résistance à la glissance, particulièrement dans les environnements humides, et sera non gélive.

- Adaptés aux environnements extérieurs, le profilé et sa bande minérale seront insensibles aux UV et aux intempéries et seront résistants au trafic intense.

La résistance à la glissance de la bande minérale sera d'un coefficient de 0,87 selon le test SRT sous eau et sa résistance au feu/fumée sera conforme et classée Bfl-s1.

- Le profilé se fixera par vissage sur tous types de sols rainurés (prévoir une défonce de 25 mm de largeur et de 4 mm d'épaisseur) permettant une remise en circulation rapide.

- Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants).